

Le Bon Cens

N° 54 Mai 2023



Adresses utiles

Mairie

23 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE

Accueil le mardi de 12h45 à 16h45 et le
Jeudi de 9h à 12h

Téléphone : 02.38.57.10.82
mairie@sullylachapelle.fr

SIRIS Ingrannes Sully la Chapelle

(Ecoles-périscolaire-cantines-
transports scolaires)

10 rue de la Mairie- 45450 INGRANNES
Accueil du Lundi au Vendredi de
08h30 à 10h30
Téléphone : 07.87.13.40.53
siris.ingrannes.sully@orange.fr

SIAEP Ingrannes Sully la Chapelle

(eau potable)
23 route de Fay - 45450 SULLY LA
CHAPELLE
Téléphone : 02.38.57.10.82
siaep.ingrannes.sully@orange.fr

Trésorerie de Gien

30 Avenue du Maréchal Leclerc
45504 GIEN CEDEX
Téléphone : 02.38.37.34.00

Ecole maternelle de Sully la Chapelle

28 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE
Téléphone : 02.38.57.10.22

Ecole primaire d'Ingrannes

10 rue de la Mairie
45450 INGRANNES
Téléphone : 02.38.57.12.02

- Rédaction : Mairie Sully la Chapelle :
Patrick MORISSEAU, Christian de COURCY,
Kevin PELLETIER, Gaëlle BAZIN, Sandrine
RENCIEN (secrétaire de mairie) - Mise en
page et Impression : Imprimerie Images'IN -
Neuville-aux-Bois
- Tirage : 300 exemplaires

Calendrier prévisionnel des manifestations 2023

8 mai	Cérémonie du 8 mai	RDV à 10h30 devant la mairie
26 mai	Fête des Voisins organisée par la mairie avec l'aide du comité des fêtes	RDV à 18h00 à la salle polyvalente
11 juin	Vide-grenier organisé par le comité des fêtes	RDV à 6h00 derrière la salle polyvalente
13 juillet	Retraite aux flambeaux	RDV à 21h00 à la salle polyvalente
	Feu d'artifice	RDV à 22h30 au Lotissement des Noues
	Concert	RDV à 23h00 derrière la salle polyvalente
14 juillet	Cérémonie du 14 juillet	RDV à 10h30 devant la mairie
	Repas républicain du 14 juillet	RDV à 12H00 à la salle polyvalente
	Une après-midi ludique organisée par la mairie	RDV à 14h30 à la salle polyvalente
8 octobre	Marche pour Octobre Rose organisée par le comité des fêtes	RDV à 10h00 au Kiosque
11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	RDV à 10h30 devant la mairie
25 novembre	Repas du Comité des fêtes	RDV à 19h00 à la salle polyvalente

Avec l'aide du comité des fêtes



Le mot du Maire



Nous voici pratiquement à mi-mandat et malgré toutes les contraintes dues aux événements nous nous sommes adaptés.

La crise sanitaire, pas totalement éradiquée, qu'une autre survient ! Cette folie guerrière affecte et bouleverse notre vie au quotidien. Le pouvoir d'achat, le prix des énergies nous inquiète et nous contraint à changer nos habitudes de consommation.

Les travaux envisagés sur la commune ont été perturbés, à cela s'est ajouté une fin de journée fracassante lors de la dernière journée de vote aux législatives, de pluie et de grêle impactant durement notre village.

Malgré ces impondérables nous avons maîtrisé le budget et continuons à faire connaître et évoluer notre commune. Nous accueillons de nouveaux arrivants et la deuxième phase du lotissement se profile, atout indispensable pour maintenir notre école et nos commerces.

Le comité des fêtes créé il y a maintenant plus d'un an s'est pleinement investi à l'activité festive de la commune grâce une équipe de bénévoles très impliquée. N'hésitez pas à leur apporter votre soutien.

Après concertation avec le département la départementale 921 traversant le bourg, sera refaite courant 2024, nous laissant ainsi le temps de réfléchir aux modifications sécuritaires que l'on va apporter.

Comme vous l'avez constaté depuis fin juin nous n'avions plus d'agent communal ! Kevin Pelletier ancien conseiller aux travaux, a décidé de postuler à ce poste effectif au mois de décembre. Nous connaissons ses qualités, son sérieux et lui souhaitons de s'épanouir dans sa nouvelle fonction.

Le repas des aînés le 27 novembre a été apprécié, et nous remercions toutes les familles qui ont participé à ce moment chaleureux et convivial.

Une réunion publique sera organisée dans la salle polyvalente en cours d'année qui aura pour but de signer un protocole d'accord « citoyens vigilants » rapprochant les citoyens et la Gendarmerie. Vous pourrez poser toutes vos questions concernant la sécurité.

Le conseil municipal est toujours à votre écoute et je vous souhaite à toutes et à tous le meilleur pour 2023.

Patrick MORISSEAU

Maire de Sully la Chapelle

Présentation du nouvel agent communal

Je suis originaire de la province voisine qu'est le Gâtinais et je suis Tailleur de pierre depuis près de 20 ans. Ma formation de métier m'a amené à aiguiser mes connaissances de l'histoire de l'architecture, la géométrie et la gestion de travaux. Durant mon parcours je me suis fortement intéressé à l'informatique, l'impression 3d, l'électronique et divers métiers manuels tel que la charpente, la maçonnerie, l'électricité, la maroquinerie, la forge, etc... Après avoir habité dans de nombreuses villes de France, je suis arrivé dans les écarts de la commune de Sully-la-Chapelle en 2013. J'ai ensuite intégré l'équipe d'élus municipaux lors de nos dernières élections suite à la sollicitation de monsieur Morisseau.

J'avais un poste de conducteur de travaux dans une entreprise qui faisait de la rénovation historique, du plan de travail de cuisine, de l'installation de cheminée, poêle à granulés et de masse, ainsi que tout autre travail mettant en œuvre le matériau pierre. Pour répondre au besoin de la commune d'avoir un nouvel agent technique polyvalent, j'ai pris le poste à plein temps le 1er décembre dernier. Ce choix m'a obligé à démissionner de mon rôle de conseiller municipal. Ce revirement d'orientation professionnelle s'inscrit dans la continuité de l'engagement que j'ai pris en prenant le rôle de conseiller. Ce poste est aussi un moyen de concrétiser des actions de services que je mène déjà dans une vie associative demandant un investissement humain tout particulier.

C'est un emploi d'agent polyvalent et c'est un euphémisme. La richesse de mes précédentes expériences me sert donc tous les jours dans l'entretien de notre commune et de ses infrastructures ainsi que dans l'accompagnement des projets de nos élus.

Au plaisir de vous croiser aux détours de nos routes, chemins ou des différents événements du comité des fêtes et de la mairie.



L'épicerie de sully la chapelle

Les horaires :

Lundi, mercredi, jeudi : 7h00 / 13h00
15h30 / 20h30

Mardi : 7h00 / 13h00
Vendredi : 7h00 / 13h00
Samedi : 8h00 / 16h00
Dimanche : 8h00 / 13h00

Monsieur et Madame EL MEGADMINI ont repris l'épicerie route de Fay depuis environ un an et demie. L'épicerie a été rénovée et réaménagée, les pompes de la station changées.

Les prestations de service sont l'alimentation générale, le dépôt de pain, dépôt de gaz, station essence/gasoil, tabac, relai colis.



Déclaration ouverture chantier et certificats de conformité

Déclaration d'ouverture de chantier ou DOC :

La déclaration d'ouverture de chantier est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement de ses travaux. Elle concerne uniquement le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager. Elle doit obligatoirement être adressée dès le commencement des travaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1976>

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux ou DAACT :

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978>



Réserve communale de sécurité civile



Nul n'est à l'abri d'un événement qu'il soit matériel, familial, météorologique. Pour répondre à une situation d'urgence, le conseil municipal a décidé d'établir une réserve communale de sécurité civile.

Cette réserve vise à consolider notre modèle de sécurité civile. Composée d'habitants de divers endroits du village, volontaires, elle permettrait d'intervenir rapidement sur un appel de la Mairie.

Le but n'est pas de se substituer aux professionnels des secours, mais, pour un événement nécessitant des moyens humains au niveau communal, de réunir des volontaires désignés à l'avance afin d'intervenir en fonction des aptitudes de chacun sur interpellation de la commune (accident, inondation, incendie, etc..).

Une quinzaine d'habitants ont répondu positivement. Nous sommes tous concernés et toute personne pouvant apporter son aide quels que soient ses moyens (homme ou femme) est la bienvenue, il faudra alors vous rapprocher de la mairie.

Canicule

Après la grêle, la canicule ! Cet été historiquement chaud a fait changer nos comportements. Durant cette période la Mairie est restée en contact avec les personnes qui le souhaitent. Aucun appel de détresse ne nous a été signalé.

Malgré cette sécheresse certains ont participé au fleurissement de notre village et nous les remercions. Sans agent communal à cette période, Les élus ont préservé les plantations récentes, arbustes, massifs, par un arrosage raisonné. Comme l'année précédente nous distribuerons des graines de fleurs pour agrémenter vos façades. Elles seront disponibles à la mairie à partir du mois de mars. Nous sommes également à l'écoute de vos idées et de votre aide pour le fleurissement de la commune durant le printemps.

Rappel sur les nuisances sonores

La loi encadre les bruits, qu'ils soient diurnes ou nocturnes.

Les engins thermiques, électriques, travaux divers engendrant du bruit sont soumis à des horaires.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 de 15h00 à 19h30

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Je rappelle à nouveau les devoirs des propriétaires d'animaux domestiques, ils sont responsables :

S'ils se sauvent, s'ils occasionnent un accident, qu'ils agressent ou perturbent la tranquillité du voisinage par des aboiements intempestifs.

Merci d'être attentif à nos amis les bêtes.



Les dépôts sauvages

Des personnes sans scrupules continuent à se débarrasser de leurs déchets (sac d'aliments, objets divers, pièces de voiture) Plusieurs dépôts de plainte auprès de la Gendarmerie ont abouti à des sanctions pécuniaires. Malgré cela le problème est récurrent et l'élimination de ces déchets représente un coût. Pour pallier, ce manque d'incivilité nous allons faire installer un mât avec un éclairage et une caméra.

Nous comptons également sur vous pour nous communiquer tout acte répréhensible sur notre commune.



Finances Communales 2022

Budget communal 2022 :

Dépenses de fonctionnement : 273 442,18 €	Recettes de fonctionnement : 278 835,87 €
Dépenses d'investissement : 56 823,11 €	Recettes d'investissement : 187 128,67 €

Budget annexe : Assainissement 2022

Dépenses de fonctionnement : 35 338,88 €	Recettes de fonctionnement : 52 838,48 €
Dépenses d'investissement : 7 292,60 €	Recettes d'investissement : 18 150,26 €

Terrain à vendre

La commune de Sully la Chapelle a un terrain à vendre situé dans le lotissement des Noues de 757 m².

Ce terrain est dans un cadre verdoyant offrant toutes les commodités, école, garderie, épicerie (dépôt de pain, tabac, carburants, gaz) ainsi que des équipements sportifs proches et un restaurant.

La commune se situe à moins de trente minutes d'Orléans, de Pithiviers et proche de Châteauneuf sur Loire.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour plus de renseignements.

A VENDRE

Tarifs municipaux 2023

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

DUREE	SULLYGEOIS	EXTERIEURS
Demi journée	95,00 €	140,00 €
Week-end	276,00 €	550,00 €

CAUTION LOCATION ET MENAGE 300,00 €

CIMETIERE

DUREE	PRIX POUR 2 m ²
30 ans	150,00 €
50 ans	250,00 €

ASSAINISSEMENT géré par la mairie

PAC (Participation à l'assainissement collectif)	2 000,00 €
ABONNEMENT 2020	78,00 €
PRIX POUR 120 m ³ (abonnement compris)	2,63€/m ³

EAU POTABLE géré par le SIAEP Ingrannes - Sully la Chapelle

ABONNEMENT	24,83 €
PRIX POUR 120 m ³ (abonnement compris)	1,82€/m ³

TAUX COMMUNAUX 2023

HABITATION	12,36%
FONCIER BATI	19,25%
FONCIER NON BATI	41,18%

TAXE D'AMENAGEMENT 2023

4,00%



ENEDIS vous informe

« ELAGAGE = SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE »

Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C.11-201 (cf. schéma ci contre).



Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une distance de 5 m doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

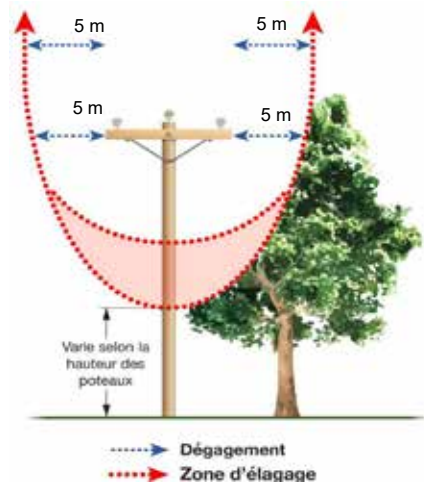
L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous,
Pour éviter des coupures d'électricité lors d'évènements climatiques
Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »



* DT DICT : déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux



Fourrière animale

La nouvelle fourrière départementale a aménagé dans la zone d'activité de l'évangile à Fay aux Loges.

Les particuliers ne peuvent pas y déposer d'animaux errants, ils seront déposés à la fourrière soit par un agent communal soit par un élu.

Lieu du dépôt 8 jours maxi. S'il n'est pas récupéré par les propriétaires, l'animal est adoptable après une visite chez le vétérinaire.

A ce propos, toute commune doit disposer d'un chenil et sachant que nous récupérons souvent des animaux errants. Nous allons programmer la construction de cette petite structure.

Pour récupérer un animal, contacter le refuge du : lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 au 02 38 66 38 32.

ATTENTION : L'identification est obligatoire, elle constitue une preuve que l'animal vous appartient



Le parking

Le parking route de Fay face à la route de Trainou est terminé et il a pu être réalisé grâce aux subventions du Département du Loiret et de la préfecture du Loiret.

Ce terrain de friches a désormais une utilité publique.

J'en profite pour rappeler que le stationnement abusif sur le trottoir (domaine public) sera sanctionné sans avertissement. Il n'est pas tolérable d'être obligé de descendre du trottoir pour contourner un véhicule, et encore moins avec une poussette.

ART. R417-11 du code de la route (infraction passible d'une contravention de 135 euros).



Quelques travaux réalisés cette année

Un abri à l'arrêt du bus devant l'auberge a été installé.

Un défibrillateur positionné à l'intérieur de la salle des fêtes.

La porte d'entrée de la salle des fêtes a été remplacée.

Réalisation d'un parking à l'entrée du village.

Travaux de démoussage de toiture ; auberge, école maternelle, préaux, réfectoire.

Réfection d'un pan de mur de l'école

Travaux suite aux intempéries ; orages, vent, grêle.

La fibre arrive à Sully la Chapelle

Le département du Loiret déloie la fibre sur tout le territoire.



L'église

Le débouchage des chéneaux de l'église nous ont amenés à entreprendre le nettoyage de la façade et du pignon. Ce toilettage à la vapeur a nécessité plusieurs jours de travail et a été réalisé par un professionnel.

Un mur intérieur de l'église qui avait souffert d'une infiltration d'eau de pluie a été restauré, l'huissierie et le plancher également en très mauvais état seront refaits dans les prochains mois.

Nettoyage de l'église à haute pression



AVANT



APRÈS

Faire-part de naissance du Comité des Fêtes :

La Commune de Sully la Chapelle a la joie de vous faire part de la naissance d'un Comité des fêtes, le 23-06-2021.

Il a pour nom, « Les Sullygeois en fête » et constitué de 9 membres notamment :

Laetitia MICHAUD, Présidente
Gaëlle BAZIN Secrétaire,
Marc CHEVALIER Trésorier.

Font partie du Comité : Gaël DORSO, Maïté FLAMMANG, Christophe FLAMMANG, Alain KERN, Gille LEMAIRE, Thomas VILLOINGT.

La période 2021-2022, peut être qualifiée de « rodage ». Aucun des membres n'ayant jamais eu l'occasion de se pratiquer Toutefois, nous avons mis sur pieds quelques manifestations avec un certain succès, notamment

« **Octobre Rose** » : Marche organisée le 09 octobre, dans le but d'aider à lutter contre le cancer du sein. Réunis sous un soleil radieux, plus de 40 marcheurs ont participé. Ce qui a rapporté 135 euros de dons. Somme remise à l'association locale d'Orléans pour la lutte contre le cancer. Le Comité remercie vivement tous les participants.

« **VIDE GRENIER** » Organisé le 25 Mai sur le terrain de foot de la Commune, et qui a connu une forte affluence.

« **Bourse aux jouets et puériculture** » le 20 Novembre, dans la Salle Polyvalente qui a réuni une vingtaine de participants.

Quelques opérations en partenariat avec l'École Maternelle de Sully ont vu le jour, telle, la « **Chasse aux œufs de Pâques** » organisée pour les enfants de maternelle, sur le terrain de sport. Des poules malicieuses avaient caché leurs œufs au milieu des jeux. En un clin d'œil, les enfants avaient trouvé et ramassé tous les œufs !

Plus récemment, à l'occasion des vacances de Noël une « **Maison du Père Noël** » a été disposée sous le sapin illuminé de façon à ce que les petits puissent déposer une lettre pour le Père Noël. Ce dernier leur répondra individuellement à la condition que les parents aient bien indiqué l'adresse à laquelle le courrier devra parvenir. Et toujours pour inciter les enfants à participer, distribution de friandises, chocolats, pâtes de fruits, chocolat chaud etc.

Les parents ne sont jamais oubliés, suivant les températures, vin chaud ou rafraichissements leurs sont proposées.

Toutes ces festivités seront reconduites pour l'année 2023 et nous ferons tout pour gommer les quelques petites imperfections que vous auriez pu nous signaler.

Sachez que toutes ces manifestations sont notifiées dans le petit bulletin informatif que la Mairie met à jour régulièrement. N'hésitez pas à aller voir sur le site « Panneau-Pocket ».

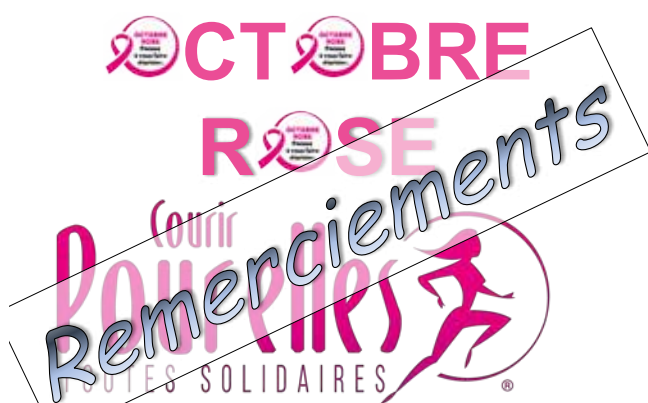


Bourse aux jouets



Brocante





Vous avez été très nombreux, plus de 45, à participer à la Marche organisée par « Le Comité des fêtes en partenariat avec la Mairie de Sully la Chapelle » le Dimanche :

09 Octobre 2022

Afin de contribuer à lutter contre le Cancer du Sein.

Et nous vous en remercions tous vivement.

Le montant total collecté est de : 134,50 Euros. Cette somme est reversée à l'organisation « La Ligue contre le Cancer » d'Orléans.

Un grand « MERCI » à tous les participants et nous vous attendons encore plus nombreux l'année prochaine.

Le comité des fêtes et la Mairie de Sully la Chapelle.



Association « tennis club et gymnastique volontaire »

saison 2022-2023

Un salut « sport-santé » à toutes et à tous.

Nous avons enfin débuté normalement, après ces années de pandémie, cette saison 2022-2023 avec l'activité gymnastique en salle début septembre et l'activité tennis sur le court, depuis l'été.

La section TENNIS dispose toujours du terrain mis à sa disposition gracieusement par la mairie pour les adhérents à l'année. N'hésitez pas à demander à l'épicerie un ticket d'accès pour taper ponctuellement dans la petite balle jaune !

La section GYMNASTIQUE, grâce au dynamisme de l'animatrice Pauline, a repris son activité avec un effectif de 25 adhérents, proche de celui d'avant la pandémie. Encore merci aux adhérents des communes voisines d'Ingrannes, de Fay-aux-Loges et de Trainou, qui sont revenus se joindre aux adhérents de Sully-la-chapelle.

Les membres du bureau remercient encore les collectivités qui nous aident financièrement : les mairies de Sully-la-Chapelle et d'Ingrannes ainsi que le Conseil Départemental du Loiret. Nous continuons ainsi à mettre en œuvre la politique de « Sport-Santé » et à garder un lien social si importante pour tous. Notre petite association vous attend pour des activités toniques et pleines de bonne humeur !

N'hésitez pas à contacter les membres du bureau sur la messagerie :

tennisgv-sullylachapelle@outlook.fr



8 mai



11 novembre



Fête des voisins





14 juillet



Exposition de peintures



Repas des aînés





Ecole Maternelle : Sortir, Découvrir et Partager

Cela faisait environ 2 ans que l'école maternelle ne proposait plus les activités qui faisaient sa richesse.

Mais maintenant que nous vivons davantage avec ce «fichu virus», les projets reprennent de plus belle. Les enfants ont pu profiter d'une sortie au Zoo de Beauval au mois de mai dernier entièrement prise en charge par la Coopérative scolaire.

Depuis la rentrée les enfants bénéficient à nouveau d'une séance par mois au gymnase de Fay aux Loges, et si tout se passe bien les élèves de Grande Section se rendront d'ici la fin de l'année scolaire, à la piscine de Jargeau pour se préparer à apprendre à nager au CP.

Nous tentons également de faire entrer les familles et les habitants au sein de l'école à travers diverses activités : la semaine de la maternelle, spectacle de Noël et Kermesse. N'hésitez pas à vous inscrire à nos manifestations qui sont gratuites et qui n'ont qu'un but, créer du lien : Apprendre c'est aussi profiter de l'expérience de chacun quel que soit son âge et son lien avec l'école.

Tout dernièrement une conteuse est venue à la demande de la Municipalité pour offrir aux enfants un spectacle riche et très apprécié de tous et la traditionnelle fête de Noël s'est tenue le 9 décembre à la Salle des fêtes avec la présence du Père-Noël : Les enfants y ont présenté un échantillon de leurs apprentissages devant une foule très accueillante. La soirée s'est terminée par la vente de petits objets fabriqués par les enfants et le traditionnel pot de fin d'année. Il était bon de retrouver cet esprit festif et chaleureux.

Pour le traditionnel repas des aînés qui a eu lieu cette année le 21 novembre, les enfants de l'école maternelle ont réalisé les menus et de jolies cartes à destination des invités. Ils ont remis leurs réalisations au maire, M. Morisseau, qui les a félicités. Nos aînés ont beaucoup apprécié cette jolie attention et remercient tous les enfants.



Le SIRIS

Syndicat des deux communes Ingrannes et Sully la Chapelle, œuvre pour maintenir la gestion du mieux qu'elle peut. En effet nous avons dû faire face à des problèmes d'effectifs, réparations, rénovations, impayés, changé de prestataire de service pour les repas, inflation. Tout cela occasionnant des frais supplémentaires mettant les deux communes à contribution de 15000 et 12000 euros pour finir l'année 2022. Soit un budget de fonctionnement pour la commune de Sully la Chapelle de 102 000 euros.





SIBBCA

Vous l'avez peut-être remarqué, la suppression des ouvrages de la Monnaie, de Cropet et de la Petite Borde sur le cours d'eau du Cens a été réalisée en novembre 2022.

Ces ouvrages réalisés dans les années 60 avaient pour vocation de retenir l'eau en période estivale

permettant ainsi l'abreuvement du bétail et l'irrigation des cultures voisines.

Les usages actuels de ceux-ci ne nécessitent plus leur maintien en état de fonctionnement.

L'intervention sur ces ouvrages permet d'éviter leur remise en service et limiter les interventions nécessaires à leur entretien.

Aujourd'hui, les piliers sont des obstacles pour les débris végétaux qui s'y accumulent et forment des embâcles

parfois responsables d'une forte gêne à l'écoulement normal de la rivière.

Concernant par exemple la Petite Borde, photo ci-contre, les travaux ont consisté à supprimer les parties aériennes de l'ouvrage :

les vannes, les crics à crémaillères, le pilier central, la passerelle ainsi que la partie supérieure des piliers latéraux

encore présents sur la photo.

Par ailleurs, une échancrure a été réalisée dans le seuil béton de l'ouvrage pour améliorer la continuité du flux, par fortes eaux.



LES ACTIONS DU PROGRAMME D'ACTION 2017-2021 Zoom sur la commune de Sully la Chapelle

Restauration de la végétation rivulaire (ripisylve) :

- Secteur encombré par une végétation vieillissante (affluent)
- Ouverture à la lumière sur le cours du Cens

Conditions :
Soumis à l'autorisation de chaque propriétaire
Intervention entre octobre 2021 et mars 2022



LES ACTIONS DU PROGRAMME D'ACTION 2017-2021 Zoom sur la commune de Sully la Chapelle

Restauration de la continuité écologique :

Les vannes de la Petite Borde

- Ne présente pas d'intérêt
- Le pilier central crée un obstacle : encombrement fréquent.
- La rampe aménagée en 2014 améliore la circulation mais présente encore un obstacle



SIAEP Ingrannes - Sully la Chapelle

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ingrannes – Sully la Chapelle regroupe les deux communes pour une population environ de 1030 habitants.

Une couleur blanchâtre à plusieurs fois été signalée, ce phénomène survient après une remise en route du réseau dû à une coupure pour une réparation ou l'entretien du réservoir. Cette eau est trouble pendant quelques minutes, il suffit de la laisser reposer. Elle est sans risque à la consommation et contrôlée en amont par suiez et l'A.R.S.

L'infrastructure du château d'eau et son réseau est dans un état vieillissant. Elle nécessite des travaux et des frais importants qui devront être engagés pour la pérennité de cette précieuse distribution d'eau potable.

Malgré un transfert de compétence à la communauté de commune prévue en 2026 nous avons le devoir de faire réaliser cette rénovation.

Dans un premier temps et en collaboration avec le département nous avons réalisé un marché public pour établir une étude patrimoniale en partie subventionnée par l'agence de l'eau. Cette étude approfondie de tout le réseau et de sa structure va nous permettre d'évaluer les coûts, les urgences et le financement de ces travaux.

C'est un travail à très long terme qui s'étalera sur plusieurs années.



Les consignes de tri



CITEO

Tous les Emballages et papiers se trient

EMBALLAGE

En vrac, vides, non imbriqués, sans sac !

Emballages en métal

Couvercles, capsules, bouchons, blisters médicamenteux, petits emballages en aluminium



Boîtes, conserves, aérosols, canettes



Emballages en plastique

Pots, boîtes, barquettes



Sacs et films plastiques



Bouteilles, bouchons, bidons, flacons



Emballages en carton & briques alimentaires



VERRE

Déposez dans le bac à verre tous les emballages en verre

- Bouteilles en verre
- Pots en verre
- Bocaux en verre



BON À SAVOIR !

Il n'est pas obligatoire de les nettoyer
Il suffit de bien les vider pour qu'ils soient recyclés

N'oubliez pas d'enlever les bouchons et capsules !

PAPIER

Journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, enveloppes, livres, cahiers, blocs-notes, et autres papiers



Je préserve les ressources naturelles :

En France, 65% de la matière première utilisée par l'industrie papetière est issue des papiers récupérés grâce au tri

Sans film plastique !

Pour connaître l'emplacement des colonnes, rendez-vous sur sictom-chateaufort.fr





**Vous envisagez de créer un meublé tourisme ou une chambre d'hôtes ?
Effectuez vos déclarations en un clic !**

La déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme¹ et des chambres d'hôtes² est obligatoire. Tout manquement à cette obligation est passible d'une contravention de 450€.

Depuis le 1er janvier 2023, vous pouvez effectuer vos déclarations en ligne via le téléservice declaloc.fr mis en place par la Communauté de Communes des Loges et les communes du territoire.

Si vous louez votre résidence principale moins de 120 jours par an, vous n'êtes pas concernés par cette obligation.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter tourisme@cc-loges.fr

(1) <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/meubles-de-tourisme>

(2) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17452>



C'EST LE MOMENT DE RENOVER !

A partir de janvier 2023, bénéficiez de 25% à 80% d'aides publiques pour la rénovation de votre logement.

La Communauté de Communes des Loges s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) aux côtés de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) et du Département du Loiret.

Objectif : Améliorer la qualité des logements et les conditions de vie des habitants de la CCL, par la mise en place d'aides techniques, administratives et financières.

- Aide à la rénovation de l'habitat et/ou amélioration de la performance énergétique : bénéficiez de conseils techniques et d'aides financières, jusqu'à 80% du montant des travaux*, pour rénover votre logement de plus de 15 ans.

* Aides sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants et sous condition de conventionnement avec l'Anah pour les propriétaires bailleurs.

- Aides locales de la CCL, jusqu'à 30% du montant des travaux pour remettre sur le marché des logements situés en centre-ville et centre-bourg des communes de la CCL.

- Sortie de vacance de logements inoccupés depuis plus de 2 ans.
- Créer des accès indépendants aux logements situés aux étages des commerces.
- Créer des T3 ou + en centre-ville de Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau
- Rénovez votre façade en centre-ville de Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau

Nouvelle activité à la piscine de Jargeau : Cours d'Aquaphobie

En groupe restreint, vous apprendrez à « apprivoiser » l'eau à votre rythme, en commençant par revoir les techniques, d'immersion, de flottaison et de respiration.

Le but de ces séances est bel et bien de maîtriser et de combattre sa peur de l'eau, d'arriver à mettre la tête sous l'eau, et surtout de ne pas paniquer lorsqu'on se retrouve dans un endroit où on n'a pas pied.

Attention cependant au risque d'être déçu, ne vous attendez pas à sortir de vos séances d'aquaphobie en sachant nager à la perfection !

Du lundi 20 au vendredi 24 février 2023, de 17h30 à 18h15
5 séances de 45 minutes.
Tarif : 50,00€ + entrées piscine

Les inscriptions se font uniquement par téléphone au 02 38 46 15 91 le mardi de 17h00 à 20h00, le mercredi de 14h30 à 18h00, le samedi de 10h00 à 13h30 et de 14h30 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 13h00.

Nouveau dans nos piscines : Mercredi Famille

les mercredis de 14h00 à 17h00 durant les petites vacances scolaires, le bassin sera un jardin aquatique .

Frites, planches, tapis, toboggan, cage à écureuil... vous attendent pour vos enfants à partir de 3 ans et plus, accompagnés obligatoirement d'un adulte Venez nombreux découvrir la piscine autrement

Les tarifs d'entrées restent identiques :

- enfants : 2,00€
- adultes : 3.50€

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes des Loges regroupe 20 communes :

Bouzy la Forêt, Châteauneuf sur Loire, Combreux, Darvoy, Donnery, Fay aux Loges, Férolles, Ingrannes, Jargeau, Ouvrouer les Champs, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Martin d'Abbat, Sandillon, Seichebrières, Sigloy, Sully la Chapelle, Sury aux bois, Tigy, Vienne en Val et Vitry aux Loges.

Le territoire s'étend sur une superficie de l'ordre de 50 000 hectares, et représente un bassin de vie d'environ 41 000 habitants.

Urbanisme, tourisme, développement économique, petite enfance, environnement, sport, patrimoine bâti, voiries communautaires...



Office de Tourisme Intercommunal



2022, une saison en fanfare !

C'était le lancement de la saison touristique, l'Office de Tourisme Intercommunal était installé sur la place du Port tout l'après-midi pour accueillir prestataires et touristes de passage à Châteauneuf.



2022, une saison riche en contacts ... dans nos bureaux d'accueil

- ▶ 2 bureaux d'accueil ouverts toute l'année à Châteauneuf et à Jargeau
- ▶ 3.000 visiteurs accueillis, 1.500 contacts par téléphone ou email
- ▶ 45.000 connexions par an sur notre site web et 80.000 pages vues
- ▶ 200 publications Facebook et environ 3.000 fans
 - ▶ 100 publications sur Instagram et 650 followers

Et hors les murs...



En partenariat avec Tourisme Loiret :

- ▶ Samedi 2 & dimanche 3 juillet à Vitry-aux-Loges: La fête du canal
- ▶ Dimanche 28 août à Fay-aux-Loges : Fay au fil de l'eau

A l'étang de la Vallée à Combreux

- ▶ 3 accueils les samedis 30 juillet, 6 et 13 août

Les Loges à vélo, itinéraires fabuleux Découvrez à vélo le Val de Loire & la Forêt d'Orléans

La Communauté de Communes des Loges a réalisé en collaboration avec l'Office de Tourisme une pochette de circuits cyclo, qui contient fiches pratiques et cartes des circuits :

🚲 3 nouveaux circuits :

Boucle 18 : Dans les pas de Maurice Genevoix = 25 km

Boucle 19 : Dans la mécanique de Petit Pierre = 26 km

Liaison 20 : Entre Loire et canal = 14 km



Les boucles 18 et 19 évoquent Petit Pierre et Maurice Genevoix, deux grands personnages de notre territoire et permettent aux cyclotouristes de découvrir un patrimoine naturel et artistique.

🚲 3 circuits déjà existants :

Boucle 5 : Crochet solognot = 31 km

Boucle 7 : Entre canal et forêt = 34 km

Boucle 8 : Aux portes de la plus grande forêt domaniale de France = 22 km



Le dimanche 18 septembre, les échappées à vélo ont également été le cadre de l'inauguration des boucles. À cette occasion de nombreuses animations étaient proposées sur les parcours.

L'Office de Tourisme était présent à Châteauneuf et à Jargeau.





**Cocotte de poulet
& crème de persil.**
de Kevin

Préparation : 25 min

Cuisson : 50 min

Ingrédients :

Pour 4 personnes

Hauts de cuisse de poulet : 8 pièces

Persil : 4 tiges

Crème : 200ml

Pommes de terre : 700g

Poireau : 2 pièces

Carotte : 600g

Moutarde : 60g

Citron : 1 pièce

Huile d'olive : 2 traits

Eau : 600ml

Sel & poivre : 2 pincées

1. Mise en place

Lavez bien les pommes de terre en coupez-les en cubes. Épluchez et coupez la carotte en rondelles. Coupez l'extrémité du poireaux et taillez-le en 2 dans la longueur.

Rincez-le soigneusement entre les feuilles.

Puis, coupez-le en petits tronçons.

2. Coupe, coupe, coupe

Coupez le citron jaune en 2 et pressez-le. Effeuillez le persil, puis ciselez-le.

3. Poulet doré

Chauffez une cocotte à feu moyen avec un filet d'huile d'olive. Faites-y colorer le poulet 2 min par face, salez et poivrez. Une fois bien doré, débarrassez-le dans une assiette.

4. Mijotage

Mettez les légumes dans la cocotte et faites-les suer 2 min en remuant. Remettez le poulet dans la cocotte, ajoutez l'eau, salez et poivrez. Couvrez et laissez mijoter 25 à 30 min.

5. Crème citronnée

Au bout de 25 min, vérifiez la cuisson des légumes en les piquant avec un couteau.

Si la lame s'enfonce facilement, c'est qu'ils sont cuits.

Versez alors la crème, la moutarde, le jus de citron et le persil. Laissez mijoter 5 min supplémentaires.

6. À taaable !

Servez le tout bien chaud !

Source : <https://lescommis.com>



A propos des chemins & des routes

Le plus vieux chemin sur le territoire où le village allait s'édifier, est une voie romaine, dite le chemin pavé ou chemin de César, qui reliait Orléans à Sens, en passant par Ingrannes, dernière localité de la Civitas Aurelianorum (Orléans), limite frontalière à l'époque entre les Carnutes (Chartres) et les Senons (Sens).

Le pavage en pierres calcaire y a favorisé une végétation calcicole.

Au XIXème siècle le réseau routier secondaire fut l'objet de constructions ou d'améliorations réclamées par les cahiers de doléances de 1789.

Pour les chemins vicinaux la loi du 21 mai 1836 corrigeait les lacunes de la loi du 28 juillet 1824, en créant deux catégories de chemins vicinaux ordinaires la voirie communale non classée totalement à la charge de la commune et la voirie classée à la charge d'une ou plusieurs communes et du département.

La loi prévoyait les modalités d'organisation et de financement. Les réparations et l'entretien des chemins vicinaux étaient à la charge des communes.

La loi spécifiait « En cas d'insuffisance des ressources ordinaires de la commune, il sera pourvu à l'entretien des chemins vicinaux à l'aide de prestations dont le maximum est fixé à trois journées de travail.

A Sully la Chapelle, c'était généralement au mois de mai que le conseil municipal délibérait sur les modalités pour l'entretien des chemins vicinaux. Celles-ci étaient généralement reconduites d'une année à l'autre.

Ainsi en mai 1854 la proposition de voter 3 centimes & 3 journées de prestation pour les chemins vicinaux est rejetée, les conseillers ayant rappelé que l'on a toujours voté 2 journées pour les 11 chemins qui existaient. La 3ème journée est refusée et les 3 centimes votés.

Parmi les raisons invoquées pour justifier le vote on trouve 3 centimes pour contribuer à améliorer les chemins et fournir du travail aux ouvriers de la commune qui en manquent quelquefois.

Ne vote pas la journée supplémentaire car 2 journées ont toujours suffi, 2 journées sont suffisantes pour entretenir les chemins vicinaux et que les prestations sont plus onéreuses dans la commune de Sully la chapelle que dans toute autre à cause de sa position presque indigente de la plupart de ses ouvriers de bras et aussi à cause du grand nombre de chevaux qui y existent, une partie des cultivateurs de la Commune possédant plus qu'il ne serait nécessaire à leur culture afin de pouvoir dans l'occasion conduire au canal les bois de la forêt.

En octobre 1868 une délibération du conseil municipal et des villageois les plus imposés portent vote de ressources extraordinaires pour l'achèvement des chemins vicinaux dans les conditions prévues par la loi du 11 juillet 1868 (plus forts imposés : 4), (membres du conseil : 9)

Vote d'un emprunt de 20000fr si cautionné par le département sinon 10000fr sur 10 ans.

Embauche d'un cantonnier municipal dont le traitement annuel sera de 500fr. Il devra entretenir les chemins vicinaux du 1er janvier au 1er juillet et du 15 août au 31 décembre. En 1880 les fonctions de cantonnier et de garde-champêtre seront remplies par une seule et même personne. Son traitement est fixé à 680fr par an. Il recevra 600fr pour ses appointements de cantonnier et 80fr pour ceux de garde-champêtre. Il lui est alloué une gratification de 20fr pour l'entretien des fusils des pompiers.

La loi de finances du 31 mars 1903 permettra aux conseils municipaux de remplacer par une taxe vicinale les prestations pour les chemins vicinaux. Les taxes supérieures à 1fr peuvent être payer en nature.

Les Gaulois à Sully-la-Chapelle.

Dans notre village, les peuples de l'Age du Bronze et du premier Age du Fer ont laissé peu de traces. Quelques tertres en forêt, probablement funéraires, que l'on nomme tumulus, mais aucun habitat, peut-être restent-ils à découvrir. Par contre, au second âge du fer (période de La Tène, de -450 avant J-C au début de notre ère.), les Gaulois sont fortement implantés dans notre secteur. Sully-la-Chapelle est juste à la frontière entre deux grands peuples gaulois, les Sénons et les Carnutes. En effet, sur la carte de Peutinger (copie du 13ème siècle d'une carte romaine, le village d'Ingrannes est identifié comme Fines et l'ancien nom Igoranda signifie bien « frontière ».

Cette jolie monnaie carnute en bronze, découverte sur un habitat à l'Orme Thivet, prouve bien parmi de nombreuses autres découvertes la forte implantation des Carnutes sur notre commune.

Les gaulois étaient d'excellents potiers, verriers, et savaient magnifiquement travailler les métaux, le fer, l'argent, le bronze et l'or. Des fouilles récentes

dans des villages proches ont fourni un abondant matériel, céramique en particulier, mais aussi des armes telles que des épées en fer, prouvant qu'une partie des « élites » étaient des guerriers. Les objets de la vie quotidienne, monnaies, bijoux, outils, montrent des communautés fortement tournées vers l'élevage et l'agriculture. La découverte à Orléans, au cours d'une grande sécheresse de centaines de monnaies gauloises dans la Loire, provenant de toutes les tribus de la Gaule montre bien que les échanges à longue distance étaient très développés. Beaucoup de monnaies trouvées à Sully, Ingrannes, Fay, Courcy, proviennent des peuples Sénons (Sens), Carnutes (Chartres), Bituriges (Bourges), Turons (Tours), prouvant des échanges nombreux et réguliers. Mais bientôt, un autre peuple, venu lui d'Italie, va bouleverser profondément la culture des peuples Celtes... Les armées romaines se profilent à l'horizon...



Yves DUFOUR

Quand le réseau routier était l'objet de modifications ou d'améliorations, les communes devaient financièrement contribuer. Ainsi pour la réalisation du chemin de grande communication de Neuville à Tigy le Conseil municipal a voté une contribution de 2c chaque année de 1853 à 1859.

Mais les communes pouvaient refuser leur participation. En 1853 le projet de construction d'un chemin de Neuville à Lorris proposé à la demande de Vitry aux Loges est refusé par Sully la Chapelle qui ne voit aucun intérêt à ce nouveau chemin d'un montant de 80000 Fr.

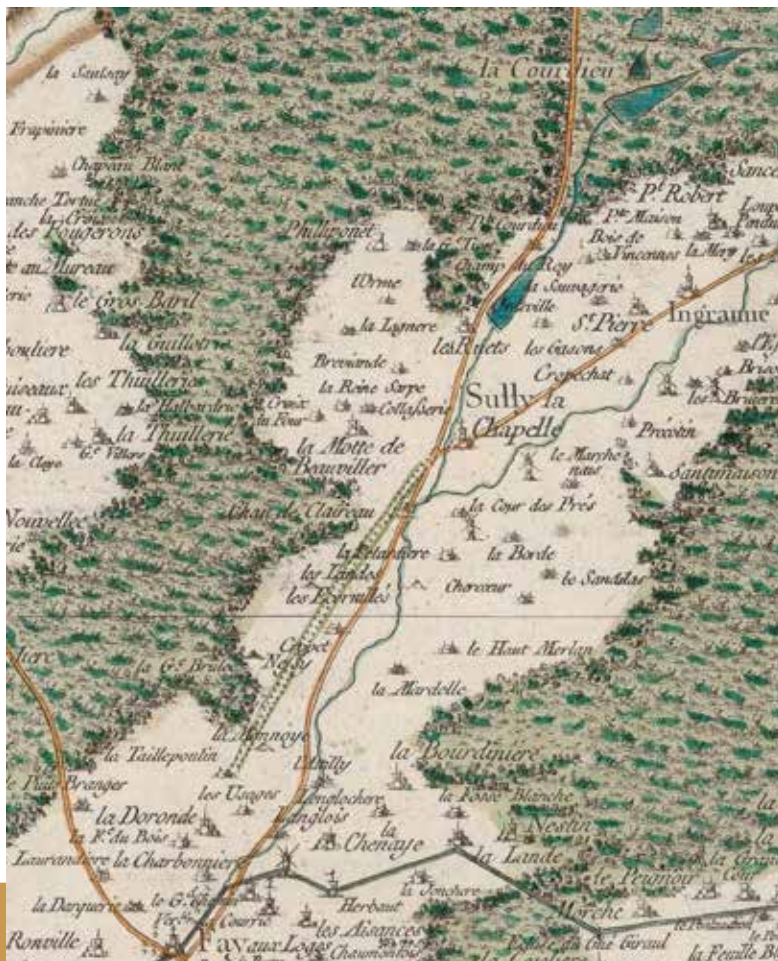
Cependant en 1862 le conseil municipal à « l'unanimité moins une voix » pour le nouveau trajet proposé passant par Centimaison et le chemin du Marchais Né au lieu de passer par le bourg d'Ingrannes.

Sur le cadastre de 1830 la route pour rejoindre Vitry aux loges passait par le Marchais Né.

On peut remarquer que le franchissement du Cens et du déversoir de la motte des Ruets se faisait à gué. Les pierres plates encore visibles dans le lit sont probablement les restes de celui-ci.

La décision de construction de deux ponceaux sera prise en 1869.

Claude POSTY



Avant le relevé cadastral de 1830, qui fournit un relevé complet des routes & chemins du village, le seul document disponible est la carte de Cassini établie en 1757 sur laquelle ne figure que les routes principales.



